



## **Arrêté fixant la liste des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA)**

- des concours externes (BAC + 5 et BAC + 3), du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles
- des concours externes (BAC + 5 et BAC + 3) pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements privés

**Session 2026**

### **LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- VU le Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret no 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) en vue du recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes spéciaux (langues régionales) pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** la seconde épreuve d'admission des concours de recrutement visés ci-dessus est composée de deux parties. La première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive.

Les questions portent sur la connaissance des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) supports de l'enseignement de l'EPS et sur le développement moteur et psychologique des élèves.

**Article 2 :** la liste des activités physiques, sportives et artistiques retenue pour la session 2026 est fixée comme suit :

- activités athlétiques ;
- jeux et sports collectifs ;
- danse ;
- natation.

**Article 3 :** la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 3 novembre 2025

**Pierre MOYA**